

# CHARTRE D'ENGAGEMENT

ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DES BASSINS (ANEB)

En adhérant à l'association nationale des élus des bassins, chaque nouveau membre s'engage à respecter le contenu de la présente charte.

- 1. Contribuer à une sensibilisation la plus large possible sur l'importance des politiques de l'eau, notamment face à l'urgence des changements climatiques :**
  - Aménagement durable des territoires.
  - Gestion des milieux et préservation de la biodiversité.
  - Qualité et disponibilité de l'eau.
  - Prévention des inondations.
  
- 2. Réclamer et accompagner la mise en place d'une organisation territoriale favorisant de manière pérenne et opérationnelle la gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau par bassin versant :**
  - Clarification des compétences et des responsabilités respectives de tous les acteurs, y compris de l'Etat.
  - Réaffirmation de la complémentarité des actions aux échelles administratives et hydrographiques.
  - Optimisation des financements et pérennisation des dispositifs d'appui.
  - Généralisation des démarches de co-construction des politiques de l'eau.
  
- 3. Défendre les principes de solidarité entre les territoires et de prise en compte des besoins des collectivités, quelle que soit leur taille, dans la définition et la mise en œuvre des politiques de l'eau :**
  - Mutualisation des expertises et des outils.
  - Généralisation des échanges d'expérience.
  - Espaces de discussion entre élus et experts.